

## DECISION DU PRESIDENT.CA 056-2019

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

### Objet de la décision

Demande de tarif de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver le tarif proposé pour la participation aux afterworks organisés par l'association Ad'ESTHUA (anciens étudiants).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 29 avril 2019**

*Par délégation et pour signature,*  
Le Directeur Général des Services  
Olivier ROUSMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **06 mai 2019**

Délégation : tarifs et droits spécifiques inférieurs ou égaux à 10 000€

	Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : <b>UFR ESTHUA Tourisme et Culture</b>	
Date de validation par le conseil de gestion : 25 avril 2019	Nom de la structure : <b>UFR ESTHUA Tourisme et Culture</b>	
Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.	Montant	Centre financier
Désignation		Observations
Participation aux afterworks organisés par l'association Ad'ESTHUA (anciens étudiants)	Tarif : 15€	931
Participation au Forum des métiers du 17 octobre 2019	Stand standard : 200€ Stand premium : 400€ Repas : 20€ (au-delà de 2 personnes)	931
Participation aux cours d'oénologie 2019-2020	Tarif public : 210€ Tarif étudiant : 165€	931 EOTP : OENL2